



COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 FEVERIER 2011

SALLE POLYVALENTE DE VILLENEUVE LA GUYARD

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Dagomet (Champigny), Brosseron, Lermurier, Thomas (Chaumont), Denisot, Rondeau (Compigny), Percheminier, Esnault, Legay, Randget, Aubard (Curlon), Sylvestre, Caldara, Cousin (Cuy), Chamailard (Evry), Babouhot, Pellard (Gisy les Nobles), Goureau (La Chapelle sur Oreuse), Garnier, Lacoste, Mazaleyrat (Michery), Briois, Gogand (Pailly), Cormerois, Bourgoin (Perceneige), Gautrot, Giloppé (Plessis St Jean), Domat, Poiret, Héraud, Longet (Pont sur Yonne), Le Gac, Perdereau (St Sérotin), Dautun, Desrue (Serbonnes), Motté (Sergines), Guidez, Languillat, Corne (Thorigny sur Oreuse), Leruse, Stefunko, Spahn, Depresles, Fontaneau, Vergnory (Villeblevin), Genty, Goglins, Delidais (Villemanoché), Laventureux, Chan Yolen (Villenvotte), Bourreau, Baéli R (Villeneuve la Guyard), Pecorari, Bousser (Villeperrot), Viault, Auger, Rousseau, Letriché (Vineuf).

Le procès verbal de l'assemblée précédente est lu et adopté à l'unanimité.

1/ Finances

Monsieur Garnier, Vice Président en charge des Finances, propose à l'assemblée le vote des budgets primitifs 2011 bien que le montant des dotations de l'Etat ne soit pas connu à ce jour. En effet, des dépenses d'investissement vont être à régler rapidement (acquisition des conteneurs, acquisition d'une benne de collecte ordures). Pour plus de lisibilité des budgets, il est préférable de les inscrire au budget primitif plutôt qu'en restes à réaliser sur le budget 2010. De plus, le montant des différentes redevances (ordures ménagères, SPANC, centres de loisirs, ...) a déjà été adopté pour l'année 2011.

➤ Taux taxes additionnelles

Compte tenu de l'augmentation programmée des bases par les services de l'Etat, de l'augmentation de la redevance ordures ménagères, de l'augmentation des taux d'intérêts des établissements prêteurs, Monsieur Garnier propose une augmentation des taux.

Le conseil communautaire vote, avec 35 voix pour et 8 voix contre, une augmentation des taux de 1,5% pour tenir compte de l'inflation 2010 :

Taxe habitation	0,952 %
Taxe Foncier Bâti	1,59 %
Taxe Foncier non Bâti	3,857 %

Monsieur Bourreau propose qu'une étude soit menée par la commission finances pour une projection à moyen des termes des compétences de la Communauté et des moyens financiers dont elle dispose pour les mener.

➤ Budgets Primitifs 2011

Ils sont proposés avec la reprise anticipée des résultats.

1 - Budget Principal

Fonctionnement		Investissement	
Résultats de l'exercice 2010	+ 190 640,36€	Résultats de l'exercice 2010	+ 135 046,00 €
Résultats antérieurs reportés	0	Résultats antérieurs reportés	+ 93 562,05 €
Résultats à affecter	+ 190 640,36 €	Solde d'exécution d'investissement	+ 228 608,05€

Monsieur le Président propose donc l'affectation des résultats dans les conditions suivantes pour l'exercice 2011:

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	190 640,36 €
Résultat d'investissement reporté (R001)	228 608,05 €

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2011 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 1 662 830,33 €
- Section d'investissement : 839 798,38€.

2 - Budget annexe Ordures Ménagères

Fonctionnement		Investissement	
Résultats de l'exercice 2010	+ 396 820,09 €	Résultats de l'exercice 2010	- 573 188,90 €
Résultats antérieurs reportés	- 143 663,95 €	Résultats antérieurs reportés	+ 178 857,08 €
Résultats à affecter	+ 253 156,14 €	Solde d'exécution d'investissement	- 394 331,82 €

Monsieur le Président propose donc l'affectation des résultats dans les conditions suivantes pour l'exercice 2011:

Affectation des résultats

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	253 156,14 €
Résultat d'investissement reporté (D001)	394 331,82 €

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2011 du budget annexe Ordures Ménagères qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 2 724 597,00 €
- Section d'investissement : 1 453 136,38 €.

3 - Budget annexe SPANC

Fonctionnement		Investissement	
Résultats de l'exercice 2010	- 3090,61 €	Résultats de l'exercice 2010	- 1 005,40 €
Résultats antérieurs reportés	- 9 925,01€	Résultats antérieurs reportés	- 4 180,60 €
Résultats à affecter	- 13 015,62 €	Solde d'exécution d'investissement	- 5 186,00 €

Monsieur le Président propose donc l'affectation des résultats dans les conditions suivantes pour l'exercice 2011:

Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement reporté (D002)	13 015,62 €
Résultat d'investissement reporté (D001)	5 186,00 €

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2011 du budget annexe SPANC qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 69 733,06 €
- Section d'investissement : 6 317,44 €.

4 - Budget annexe Aéroport

Fonctionnement		Investissement	
Résultats de l'exercice 2010	+ 45 994,39 €	Résultats de l'exercice 2010	+ 30 740,14 €
Résultats antérieurs reportés	0	Résultats antérieurs reportés	- 23 819,15 €
Résultats à affecter	+ 45 994,39 €	Solde d'exécution d'investissement	+ 6 920,99 €

Monsieur le Président propose donc l'affectation des résultats dans les conditions suivantes pour l'exercice 2011:

Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement reporté (R002)	21 994,39€
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	23 000,00 €
Résultat d'investissement reporté (R001)	6 920,99 €

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2011 du budget annexe Aéroport qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 44 094,39 €
- Section d'investissement : 47 390,38 €.

➤ Zone d'activité d'Evry

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder aux travaux en une seule tranche compte tenu des demandes existantes pour des implantations et de l'économie réalisée.

Suite aux simulations financières réalisées par Monsieur Garnier, le prix de vente devrait se situer entre 20 et 22€/m².

Cette opération nécessitera l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 €.

2/ Déchets ménagers.

➤ Avenant Eco Folio

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 3 octobre 2008, une convention a été conclue avec l'éco-organisme ECO FOLIO pour la reprise des imprimés gratuits présents dans les journaux magazines de la sorte 1.1

Depuis le 1er janvier 2010, les papiers visés par la responsabilité élargie du producteur (déclaration en janvier 2011) sont plus nombreux. Les collectivités locales signataires d'une convention EcoFolio bénéficient directement de cet élargissement, qui se traduit par une progression des soutiens financiers aux collectivités.

Le conseil communautaire accepte de conclure un avenant avec Eco Folio pour prendre en compte cet élargissement.

➤ Création d'un emploi occasionnel

Pour faire face au surcroît de travail dans le cadre de la mise en place des fichiers des redevables et au besoin de trésorerie, le conseil communautaire décide à l'unanimité de recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour procéder à la facturation des redevances ordures ménagères 2011, un agent non titulaire correspondant au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 16 Février 2011 et pour une durée de 3 mois maximum.

3/ SPANC

Suite à la réunion qui s'est tenue à Toucy le 14 janvier dernier, Monsieur Sylvestre, Vice Président en charge de l'environnement, propose que la Communauté de Communes adhère à L'Assemblée Départementale des SPANC. La cotisation s'élèverait à 0,50 €/installation autonome soit un coût estimatif de 1 250 €.

Cette association aura pour mission de mutualiser les expériences, d'apporter un soutien technique, juridique et réglementaire.

Le conseil communautaire accepte cette adhésion.

4/ Affaires sociales.

➤ CIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De procéder à la création du centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de Communes Yonne Nord.
- De confier au CIAS ainsi créé la mise en oeuvre de l'action sociale d'intérêt communautaire telle que définie par les statuts de la communauté.
- De fixer à 16 le nombre d'administrateurs du CIAS répartis comme suit :
 - 8 représentants du conseil communautaire,
 - 8 représentants de la société civile nommés par le Président de la Communauté de Communes conformément aux prescriptions de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles.
 - D'établir le siège du CIAS au siège de la communauté de communes.

Concernant les 8 représentants de la Communauté, sont élus à l'unanimité : Mmes Domat, Caldara, Languillat et MM Dagomet, Poiret, Rondeau, Goureau, Genty.

➤ Création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe

Afin de pourvoir au remplacement de Mme Chèze, le Conseil Communautaire décide de créer un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe.

5 / Personnel

Le Comité Technique Paritaire du centre de gestion ayant donné un avis favorable, le conseil communautaire confirme la délibération prise lors de l'assemblée générale du 18 août dernier sur la mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel.

6/ Questions diverses

➤ Commission Accessibilité

La Maison Départementale des Personnes Handicapées a fait connaître une liste d'associations à contacter pour siéger à cette commission. Elles ont donc été sollicitées. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue. Le Président propose d'installer officiellement cette commission. La date du 2 mars 2011 est retenue.

➤ Totems pour les entrées du territoire de la Communauté de Communes

Madame Vidal de l'Agence Territoriale Routière fait savoir que ces totems devront être installés après les panneaux d'agglomération. Le conseil communautaire fera part de son étonnement compte tenu des pratiques aux alentours.

➤ Maison Vie Sociale

Afin d'assurer une cohérence esthétique sur la place de l'Hôtel de Ville, il conviendrait de changer l'aspect des portes de la Maison Vie Sociale (côté PMI) et d'achever les travaux d'encadrement de l'accès ouvert. Rendez vous sera pris avec des professionnels pour des devis et une déclaration préalable sera déposée.